

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE**
représentée par son président, Monsieur Joël BOUZOU
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 448 735 050 00016

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 567 023 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 230 420,8 €, le solde restant s'élève à 336 602,2 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

M

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **43 903 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **120 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **687 023 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PENTATHLON
MODERNE

Fait à Paris le 11/03/2015.


LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Thierry MOUTSMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL



Par délégation du contrôleur général
économique et financier

- 4 MAI 2015

Michèle DUCHEMIN

2101279369

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires											
	Nombre de licences	877	950	891	1000	950	1000	1100	1200		
	Nombre d'ATP	0	0	891		0					
	Nombre total de licences et d'ATP	877	950	1782	1000	950	1000	1100	1200		
	Nombre et taux de licences féminines	373 (42,53%)	420 (44,21%)	400 (44,89%)	440 (44%)	440 (44,21%)	480 (43,64%)	550 (45,83%)			
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	26 (2,74%)	0 (0%)	26 (2,6%)	26 (2,74%)	26 (2,36%)	26 (2,17%)			
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	216 (24,63%)	230 (24,21%)	469 (52,64%)	230 (24,21%)	230 (24,21%)	(%)	(%)			
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1	1	1	1	1	1	1	2		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
	Solidité financière	58,13	34,41	0	58,0 %	0	58,0 %	58,0 %	58,0 %		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
	Rang sportif de la France	3	6	0							
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
	Taux de suivi médical complet - SHN	100%	100%	%	100%	100%	100%	100%	100%		
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	88,46%	100%	%	100%	100%	100%	100%	100%		
Emplois d'avenir											
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
	Nombre et taux de lettres de missions signées	6 (75%)	6 (75%)	6 (75%)	100%	100%	100%	100%	100%		

Objectif	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développement du sport santé	nombre d'actions dédiées aux seniors	1									
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	nombre de clubs en outre mer	0									
Ethique et prévention des incivilités	nombre de signataires des chartes sportives et dirigeants	0									
Augmenter le nombre de structures fédérales	nombre de clubs	28									
Augmenter le nombre de structures fédérales	nombre de comités départementaux	6									

53

3

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Augmenter le nombre de structures fédérales	nombre de comités régionaux	6						
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	stages pour le collectif seniors (Femmes et Hommes)	2						
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	stages pour le collectif relève (Femmes et Hommes)	1						
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre d'athlètes classés dans le Top 10 mondial (femmes)	1						
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre d'athlètes classés dans le Top 10 mondial (Hommes)	3						
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre d'athlètes classés sur liste Elite (Femmes)	2						
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre d'athlètes classés sur liste Elite (Hommes)	1						
Suivi médical des équipes de France	Nombre de journées d'intervention en compétition collectif seniors et relève (médical et para médical)	15						
Suivi médical des équipes de France	Nombre de journées d'intervention en compétition collectif seniors et relève (médical et para médical)	25						
Amélioration de la formation des CTS	Nombre de formations /nombre de CTS	30%						
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre de médailles individuelles et par équipes aux Championnats du Monde Collectif Seniors							
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	Nombre de médailles individuelles et par équipes aux Championnats du Monde Collectif Relève							
Actions de la fédération à l'international	Relations avec l'UIPM : nombre de dirigeants français intégrés aux commissions, nombre de juges français, participation au Congrès de l'UIPM		2	2	2	2	2	2

 Année 2014



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Développement du sport de haut niveau avec objectif de performance	788 076 €	619 790 €	570 223 €	217 853 €
Action 2	776 756 €	608 470 €	558 903 €	217 853 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	43 903 €	43 903 €	43 903 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	67 255 €	55 000 €	55 000 €	12 255 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	259 767 €	249 767 €	230 000 €	29 767 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	285 831 €	139 800 €	110 000 €	175 831 €
Action 3	11 320 €	11 320 €	11 320 €	0 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	11 320 €	11 320 €	11 320 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Augmenter le nombre de structures fédérales	199 650 €	116 000 €	95 000 €	104 650 €
Action 1	193 650 €	110 000 €	90 000 €	103 650 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	193 650 €	110 000 €	90 000 €	103 650 €
Action 4	6 000 €	6 000 €	5 000 €	1 000 €
Formations fédérales	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Professionnalisation de l'activité	4 000 €	4 000 €	4 000 €	0 €
Actions de la fédération à l'international	3 100 €	0 €	0 €	3 100 €
Action 1	3 100 €	0 €	0 €	3 100 €
Structuration fédérale	3 100 €	0 €	0 €	3 100 €
Suivi médical des équipes de France	11 800 €	11 800 €	11 800 €	0 €
Action 3	11 800 €	11 800 €	11 800 €	0 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	11 800 €	11 800 €	11 800 €	0 €
TOTAL	1 022 626 €	757 590 €	687 023 €	335 603 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

120 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

567 023 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

43 903 €

523 120 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF PENTATHLON MODERNE

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 43 903 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
ROUDAUT Christian	DTN	X		7 729 €	
BERROU Jean-Maxence	EN	X		4 726 €	
GUYOMARCH Jean-Pierre	EN	X		4 726 €	
MAILLARD Cedric	EN	X		4 726 €	
MARKOV Philippe	EN	X		4 726 €	
SICARD Michel	EN	X		4 726 €	

TOTAL	31 359 €
+ charges correspondantes	12 544 €
Total de la subvention	43 903 €

B

M

ANNEXE 4



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte

FF PENTATHLON MODERNE
MAISON DU SPORT FRANÇAIS
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

10N

Identification nationale de compte bancaire - RIB

code bancaire	indicatif	numéro de compte	c/c RIB
30002	00579	0000006771U	59
domiciliation			
CL PARIS MASSENA 00579			

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR91	3000	2005	7900	0000	6771	U59
Identifiant international banque - bic (adresse SWIFT)						
CRLYFRPP						

Clientèle Filiale - S. P. - 01-2013